

Procès verbal

Le mardi 04 mars 2025 à 17 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : Bertrand DEFOIS

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
2. Bâche incendie,
3. Syndicat du bassin Célé,
4. Subventions divers organismes,
5. Devis illuminations Noël,
6. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

BACHE INCENDIE (N° DE_007_2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le 3ème devis demandé de l'entreprise Raffy de Bouziès.

Après examen des trois devis, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de confier les travaux à l'entreprise GANIL TP (devis le moins élevé auquel il faut ajouter les frais de branchement effectué par la SAUR),
- charge le Maire de signer les documents nécessaires à cette opération,
- charge le Maire de prévoir la dépense au budget 2025.

Délibération : adoptée

CONVENTION AUTORISATION DE TRAVAUX - SYNDICAT DU BASSIN CELE - LOT MEDIAN (N° DE_008_2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 2 conventions d'autorisation de travaux demandées par le Syndicat du Bassin Célé-Lot médian.

Les parcelles concernées : C 742 - C 431 - C 465 (Liauzu)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de confier les travaux au Syndicat du Bassin Célé-Lot médian

- autorise le Maire à signer les 2 conventions d'autorisation de travaux,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

Délibération : adoptée

SUBVENTIONS 2025 - DIVERS ORGANISMES (N° DE 009 2025)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions 2025 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer aux associations une subvention pour 2025 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
REFUGE CANIN LOTOIS	50 €
SSIAD DU CAUSSE	50 €
LES RESTOS DU COEUR	50 €
CAUE DU LOT	30 €
ASSOCIATION DECOUVERTE ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE - LIMOGNE	80 €

- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

Madame le Maire précise que les subventions attribuées aux associations de la commune seront étudiées lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Délibération : adoptée

ACHAT ILLUMINATIONS NOEL (N° DE 010 2025)

Madame Sylvie ALECHKINE, Adjointe, présente au Conseil Municipal le devis de FESTILIGHT concernant l'achat de décorations lumineuses pour Noël, après concertation avec les associations de la commune.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- décide de valider le devis de FESTILIGHT,
- charge le Maire de prévoir la dépense au budget 2025.

Madame le Maire précise que le devis s'élève à 2 189.09 € ttc.

Monsieur René-Marc HERPSON demande la durée de la garantie (20 ans) et l'indice de réparabilité des décors. L'information sera demandée et donnée lors de la prochaine réunion.

Bertrand Defois se renseigne auprès de la société Quekenborn, spécialisée en éclairage public, sur la possibilité d'acquérir du matériel d'occasion. L'information sera donnée lors de la prochaine réunion.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- **Rangement petit garage** : afin d'optimiser la surface de rangement, l'association Orniac en fête s'engage à ranger de façon plus fonctionnelle ce lieu et d'éliminer les gros volumes stockés dans le garage de Monsieur Astruc.
- **Pose barrières** : l'entreprise EXBRAYAT posera courant mars les barrières de sécurité devant la place PMR qui jouxte la mairie (coût : 1 091.65 € ttc).
- **Journée Nature Propre** : un rappel a été envoyé par mail le 20 février 2025 à tous les habitants : vendredi 14 mars 2025 à 08h30 à Cabrerets.
- **Devis entretien village** : un devis a été examiné, celui de Jérôme Armand, pour un montant

de 6 912 € ttc. Il s'agit d'un contrat annuel des espaces verts, pour 2025, qui comprend la tonte des espaces, l'entretien des bas-côtés des rues, des talus, des chemins et de la collecte des feuilles mortes 2 fois / an, ainsi que la taille des arbustes, gênants les voies publiques.

René-Marc HERPSON propose d'implanter des piquets en bois supplémentaires sur la Place du Château afin de préserver les espaces verts non dédiés au stationnement : côté château, côté maison Astruc, emplacement ancienne cabine téléphonique et parking, entrée du verger communal.

Frédéric VUILLEMIN se propose de participer aux travaux.

Également prévu de protéger l'espace vert sur le côté de l'église.

- **Isolation plafond salle des fêtes** : Suite à la réfection du plafond de la salle des fêtes, un complément d'isolation sous toiture côté rampant s'avérerait nécessaire. Le montant des travaux de 1 424.25 € ttc seront totalement pris en charge par l'assurance et confiés à une entreprise RGE TORRES Americo – artisan à Lissac et Mouret.
- **Maintenance défibrillateur** : le Conseil Municipal décide de continuer à confier la maintenance du défibrillateur à l'entreprise Noé Sécurité pour un coût annuel de 79.20 €.
- **Pour information** :
 - **Terre en fête : 28^{ème} édition, organisée par les jeunes agriculteurs du Causse de Labastide Murat les 16 et 17 août 2025.**

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 19h00.
Prochain Conseil Municipal le mardi 8 avril 2025 à 17h30 en mairie.

Thérèse VERMANDE
Président de séance

Bertrand DEFOIS
Secrétaire de séance